

Atelier de planification stratégique

NOTE D'ORIENTATION

En mai 2004, la création d'un département ministériel chargé des collectivités locales et de la décentralisation, confié à un Ministre d'Etat, deuxième personnalité du gouvernement au rang protocolaire, traduit la nouvelle ambition des autorités d'approfondir le processus de Décentralisation enclenché depuis l'avènement de notre pays à la souveraineté internationale.

Cette nouvelle vision de la politique de décentralisation s'articule autour des trois axes suivants :

- *La responsabilisation des collectivités locales en vue de les doter de pouvoirs réels en perspective de l'avènement de véritables pouvoirs locaux ;*
- *Le renforcement de la démocratie locale par le passage de la conception actuelle de « l'habitant » vers celle de « citoyen » impliqué dans la conduite des affaires de la cité ;*
- *le renforcement et l'accès direct aux ressources financières.*

La matérialisation de cette vision procédera de la mise en œuvre des actions suivantes :

- *l'évaluation de la politique de décentralisation dont les termes de référence sont déjà élaborés,*
- *l'élaboration d'une Lettre de Politique de la Décentralisation,*
- *la définition et la mise en œuvre de mesures en droite ligne des orientations du Chef de l'Etat dans le cadre du renforcement de la démocratie locale et de notre politique de décentralisation,*
- *l'adoption d'une approche participative dans la gestion des affaires locales, se traduit de façon concrète par une implication effective des collectivités locales et des populations à travers les communautés organisées.*

En outre, pour donner corps à cette nouvelle vision, le Ministère des collectivités locales et de la décentralisation a apporté des innovations majeures dans le cadre de son dispositif d'intervention. Il dispose aujourd'hui d'une structure organisationnelle et administrative plus complète et mieux adaptée aux évolutions et besoins des collectivités locales.

A cet effet, le Ministère s'est attelé à mettre en œuvre quelques chantiers prioritaires, au rang desquels :

- L'évaluation de la politique de décentralisation avec un accent particulier sur une revue de la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé et les différentes réformes engagées depuis 1996 ;
- La mise en place, en relation avec les partenaires au développement, d'un dispositif de coordination et d'harmonisation des interventions en faveur des collectivités locales, de la Cellule de Coordination des projets et programmes d'Appui à la Décentralisation créée à cet effet ;
- La mise en œuvre de réformes institutionnelles clés, en particulier en matière de finances locales, il s'agit des réformes portant sur le Fonds d'Équipement des Collectivités Locales (FECL), le Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD), la fiscalité locale et le statut de l'élu local.

En vue d'une meilleure définition des missions et rôles entre les différentes entités du département ministériel et pour assurer une déclinaison pertinente des nouvelles orientations de la politique de la décentralisation à travers l'activité quotidienne de ses services, le MCLD organise cet atelier de planification pour se doter d'un Plan de Travail Annuel (PTA 2006).

Il s'agit, pour le Ministère, de définir et adopter, avec l'ensemble des partenaires, un programme de travail sur la période 2006-2007 qui permet de donner des indications et des orientations claires sur la politique de décentralisation et les activités que le Ministère va mettre en œuvre dans ce cadre.

I. Objectifs et résultats attendus

2.1 Objectifs

L'objectif général de cet atelier est de doter le département d'un document de référence, élaboré en concertation avec les acteurs et partenaires au développement, qui indique les axes et priorités de l'intervention du Ministère et sert de tableau de bord aux activités qui seront mis en œuvre par les différents services du Ministère.

Spécifiquement l'atelier permettra de :

- Faire le bilan des activités de chaque structure ;
- Echanger de manière ouverte et participative sur les enjeux et défis à relever ;
- Identifier des axes prioritaires d'intervention du MCLD
- Identifier des activités à mener, avec indication des résultats attendus, des indicateurs de résultats, et désignation des services du ministère en charge de leur exécution ainsi que le chronogramme d'exécution.

2.2 Résultats attendus

A l'issue de cet atelier, les résultats ci-dessous sont attendus :



Un Bilan des activités pour la période 2004 - 2005 de chaque structure est présenté ;



Des axes prioritaires d'intervention du MCLD sont dégagées ;



Un plan de travail 2006 du MCLD est élaboré ;



Des Actes de l'Atelier sont rédigés.

II. Démarche et durée

L'Atelier de Planification Stratégique (APS) est organisé à Dakar pour mobiliser toutes les parties prenantes à l'exercice.

Afin de documenter les échanges, des travaux préparatoires seront menés notamment l'examen du Plan d'action 2003-2005, plan de travail de chaque direction/structure, projets et programmes du MCLD, chronogramme 2005 du MCLD.

Les partenaires au développement sont invités à apporter leur contribution à l'élaboration de travail annuel (PTA).

L'Atelier se déroule dans la journée du 28 novembre 2005 de 9h à 18h au Restaurant Terrou bi sur la Corniche Ouest à Fann Hock sur la base de l'agenda joint en annexe.

-----* * * * *-----

Atelier de planification stratégique

Lundi 28 Novembre 2005

AGENDA

9h – 9h15	Mise en place des participants
9h15 – 9h45	<ul style="list-style-type: none">○ Allocution du Coordinateur du Sous-comité des Bailleurs○ Allocution du Président de l'UAEL○ Allocution de Madame le Ministre d'Etat, Ministre des Collectivités Locales et de la Décentralisation
9h45 – 10h	Mise en route de l'atelier
10h – 11h	1- Analyse de la situation actuelle <ul style="list-style-type: none">▪ Analyse des Réalisations récentes du MCLD▪ Analyse des Changements majeurs du MCLD▪ Analyse des Obstacles et Défis du MCLD▪ Analyse des Forces et Opportunités du MCLD
11h – 11h15	PAUSE CAFE
11h15 - 13h	2- Identification des Stratégies de développement des actions du MCLD
13h – 14h30	PAUSE DEJEUNER
14h30 – 18h	3- Planification de la Mise en œuvre des Actions prioritaires
18h30 – 18h45	Clôture